



C2 - MO 01 Version 3

Prélèvements sanguins

1. Modifications par rapport à la version précédente

Modification chapitre

- 5.2.1 : les IDE des consultations externes remplissent la fiche de suivi médical et non la fiche de transmission
- 5.2.1 onglet « pour les patients externes » : suppression de la notion d'analyse hors nomenclature (maintenant pris en charge par l'hôpital)
- 5.2.2 suppression de l'image « ordre de prélèvement des tubes » et renvoi au document interne N10-DIV12 « ordre de prélèvement des tubes BD vacutainer »

2. Objet et domaine d'application

Ce mode opératoire décrit les différentes étapes à suivre pour réaliser les prélèvements sanguins. Il s'applique à l'ensemble des prélèvements sanguins réalisés sous la responsabilité du laboratoire.

3. Documents associés

C2 – PR 01	« Prélèvements ».
C2 – INS 01	« Choix des tubes ».
C1 – ENR 02	« Enregistrement des demandes formulées oralement et des demandes Hors Nomenclatures ».
C2 – ENR 01	« Fiche de suivi médical ».
C2 – ENR 03	« Fiche de transmission ».
N10-DIV12	« Ordre de prélèvement des tubes BD vacutainer »

4. Responsabilités

Les prélèvements sont réalisés sous la responsabilité du Biologiste ou du chef de service pour les services de l'hôpital et sont pratiqués par le personnel autorisé (Cf . C2-PR 01).

5. Déroulement de l'activité

5.1. Le matériel utilisé

- Aiguilles., épicrâniennes
- Tubes à prélèvements : Corps de prélèvement à usage unique
- Flacons à hémocultures aérobies et anaérobies (seulement dans les services)
- Adaptateur
- Garrot
- Compresses stériles
- Bétadine, antiseptique non alcoolique sauf pour les personnes allergiques : utiliser de l'alcool modifié
- Pansements
- Boîte récupératrice d'aiguilles, poubelle pour déchets contaminés et poubelle



C2 - MO 01 Version 3

Prélèvements sanguins

pour déchets non contaminés avec date d'ouverture inscrite dessus, elles doivent être changées tous les 15 jours

NB : avant d'appeler le patient, il est nécessaire de vérifier la présence de tout le matériel indispensable au prélèvement.

5.2. Déroulement du prélèvement

5.2.1 Identitovigilance, informations administratives et cliniques

- Le préleveur, muni de l'ordonnance et de la planche d'étiquettes s'assure impérativement de l'identité du patient en lui faisant décliner cette dernière (nom de naissance, nom marital, prénom, date de naissance et sexe). Si le patient est inapte à décliner son identité, le soignant doit impérativement contrôler son identité soit à l'aide des bracelets (présents dans certains services de soins du CH) ou d'une pièce d'identité.
- Il s'assure de la conformité des conditions de prélèvement :
 - État de jeûne
 - Dernière prise de médicaments.
 - Périodes de repos pour les paramètres le nécessitant.
 - Dates des dernières règles.
 - ...
- Il s'enquiert de l'existence d'une éventuelle thérapeutique et sollicite, si nécessaire, des informations cliniques complémentaires et note ces informations sur la fiche de suivi médical (C2 – ENR 01 : prélèvement effectué au laboratoire et IDE des consultations externes), la fiche de transmission (C2-ENR03 : prélèvement effectué par une IDE externe au CH) ou sur le bon de demande d'analyse (ref 153/153bis : prélèvement effectué par un service de soins).
- Il remplit les informations administratives (exemple, service de soins, nom du prescripteur...) sur la fiche de suivi médical (C2 – ENR 01 : prélèvement effectué au laboratoire et IDE des consultations externes), la fiche de transmission (C2-ENR03 : prélèvement effectué par une IDE externe au CH) ou sur le bon de demande d'analyse (ref 153/153bis : prélèvement effectué par un service de soins).
- En fonction des analyses prescrites et du système veineux observé, le préleveur sélectionne les tubes à prélèvements (nature, contenance et nombre) (Cf. C2 - INS 01 « Choix des tubes »), et indique au patient le délai de rendu des résultats.

Pour les patients externes :

En cas de rajout d'une analyse par le patient, le préleveur doit signaler à ce dernier la non prise en charge de l'analyse par la sécurité sociale et lui indiquer le prix de cette dernière. Le préleveur doit faire remplir au patient la fiche C1-ENR02 : « enregistrement des demandes formulées oralement et des demandes hors nomenclature ».



C2 - MO 01 Version 3

Prélèvements sanguins

5.2.2 Prélèvements sanguins

- Antiseptie de la peau à l'aide d'une compresse stérile imprégné de solution antiseptique.
- Pose du garrot et recherche de la veine, à prélever rapidement.
- Utilisation d'aiguille stérile à usage unique obligatoire. Utiliser les tubes à prélèvement en fonction des analyses prescrites (Cf. C2 - INS 01 « Choix des tubes »).
- Desserrer le garrot le plus rapidement possible ou en cas de difficulté avant de retirer l'aiguille.
- Retirer l'aiguille tout en comprimant la veine avec une compresse stérile.
- Le patient assure la compression pendant 2 à 3 minutes.
- Le préleveur identifie les tubes (soit à l'aide des étiquettes ou manuellement si absence d'étiquette « nom de naissance, nom marital, prénom, date de naissance, sexe »)
- Le préleveur pose un pansement au patient
- Le préleveur renseigne la date et l'heure de prélèvement ainsi que son nom sur la fiche de renseignement ou le bon de demande

NB : En cas de prélèvement sur différents types de tubes, l'ordre de prélèvement doit être respecté suivant le document N10-DIV12 « ordre de prélèvement des tubes BD vacutainer » (le code couleur correspond aux anti-coagulants décrit dans le document C2 - INS 01 « Choix des tubes »)

5.2.3 Élimination de l'aiguille :

Les aiguilles doivent être obligatoirement éliminées dans le récipient prévu à cet effet (boîte récupératrice d'aiguilles), immédiatement après le prélèvement et au vu du patient. Le recapuchonnage est interdit.

6. Classement et archivage

Cf. I2-PR02 « gestion des enregistrements et archivage »